



COMPTE-RENDU DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 octobre 2021 – 19H30

L'an **DEUX MIL VINGT ET UN**, le **VINGT CINQ OCTOBRE à 19H30**, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de la Nouasse ⁽¹⁾, sous la présidence de Madame **GAMBLIN Marie-Madeleine**, maire.

(1) Compte tenu de la crise sanitaire liée au COVID19, la séance s'est déroulée à la salle polyvalente avec mise en place des mesures de protection.

Date de la convocation : 14 octobre 2021

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 15

Nombre de votants : 15

Présents : Mmes MM. **GAMBLIN Marie-Madeleine**, **JEHANNIN Pierre**, **LEBRETON Angélique**, **FONTAINE Erwan**, **CLOLUS Christine**, **HAMON Éric**, **DEMOGUE Jean-Louis**, **BAUGUIL Aude**, **JUHEL Chantal**, **DUHAUBOIS William**, **THOREUX Aurore**, **SAUVAGET Aurore**, **BELLIER Mickaël**, **ROUXEL Régis**, **LABBE Marie-Christine**.

Absentes excusées : Mmes MM. **CHESNOT Joseph**, **LEVREL Yann**, **THOMAS Anne**, **BODIN Anne-Laure**.

Secrétaire de séance : Madame **BAUGUIL Aude**.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2021

Le Maire fait procéder à l'élection du secrétaire de séance.

Madame Aude **BAUGUIL**, sur proposition du Maire, est élu(e) à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le procès-verbal de la réunion du 27 septembre 2021, dont un exemplaire a été adressé à chaque membre, est soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (15 POUR), des membres présents,

- **APPROUVE** le procès-verbal du conseil municipal en date du 27 septembre 2021.

Observations (éventuellement) : néant.

25.10.2021-DEL59 **RAPPORT D'ACTIVITÉS 2020 DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BRETAGNE ROMANTIQUE**

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, notamment l'article L5211-39 ;

Vu le rapport d'activités 2020 de la Communauté de communes Bretagne Romantique ;

Madame le Maire expose les éléments principaux contenus dans ce rapport.

Après cet exposé, le conseil municipal prend acte de la transmission du rapport annuel d'activités 2020 de la Communauté de communes Bretagne Romantique.

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal décide :

Article 1 : De prendre acte du rapport d'activités 2020 de la Communauté de communes Bretagne Romantique.

25.10.2021-DEL60 **FINANCES_TARIFS 2022 SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix POUR,

- fixe les tarifs du Service Public d'Assainissement, à compter du 1^{er} janvier 2022 comme suit :

	2021 (rappel)	2022
PRIME FIXE ANNUELLE	70,00 €	70,00 €
PAR M3 D'EAU POTABLE CONSOMMÉE	1,9000 €	1,9000 €

La présente délibération est transmise à la société SAUR chargée du recouvrement de la redevance assainissement.

25.10.2021-DEL61 **FINANCES_TARIFS COMMUNAUX 2022**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix POUR, FIXE les tarifs communaux applicables à compter du 1^{er} janvier 2022 (cf. aux 2 tableaux tarifs communaux – année 2022).

TARIFS COMMUNAUX	2022
LOCATION "SALLE PARQUET"	
Associations de la commune	Gratuit
PARTICULIERS DE LA COMMUNE	
Grande salle + Office (1/2 journée)	148,00 €
Grande salle + Office (1 journée)	230,00 €
Location forfaitaire de courte durée (vin d'honneur, réunion)	64,00 €
Chauffage petite salle (forfait)	18,50 €
Chauffage grande salle (forfait)	36,00 €
PARTICULIERS ET ASSOCIATIONS HORS COMMUNE	
Grande salle + Office (1/2 journée)	182,00 €
Grande salle + Office (1 journée)	306,00 €
Location forfaitaire de courte durée (vin d'honneur, réunion)	131,00 €
Chauffage petite salle (forfait)	18,50 €
Chauffage grande salle (forfait)	36,00 €
LOCATION "SALLE CARRELAGE"	
Associations de la commune	Gratuit
PARTICULIERS DE LA COMMUNE	
Location pour 1/2 journée	148,00 €
Location pour 1 journée	230,00 €
Location forfaitaire de courte durée (vin d'honneur, réunion)	64,00 €
Chauffage (forfait)	36,00 €
PARTICULIERS ET ASSOCIATIONS HORS COMMUNE	
Location pour 1/2 journée	182,00 €
Location pour 1 journée	306,00 €
Location forfaitaire de courte durée (vin d'honneur, réunion)	131,00 €
Chauffage (forfait)	36,00 €

TARIFS COMMUNAUX		2022
TAXES FUNERAIRES		
Taxe d'inhumation		42,00 €
CIMETIERE COMMUNAL		
Concession cimetière 30 ans		110,00 €
Concession cimetière 50 ans		185,00 €
Concession caverne 30 ans		110,00 €
Concession caverne 50 ans		185,00 €
Emplacement colombarium 15 ans		660,00 €
Emplacement colombarium 30 ans		914,00 €
Dispersion des cendres Jardin du Souvenir		42,00 €
LOCATION "TABLES ET BANCS"		
Tables/bancs (3ml ou 4ml)		7,50 €
LIVRES		
QUEBRIAC 1940 - 1945		25,00 €
QUEBRIAC 1914 - 1918		25,00 €
LES QUEBRIACOIS DANS LES GUERRES COLONIALES		25,00 €
DROITS DE PECHE		
, Ticket journalier pêche classique		3,00 €
, Carte annuelle pêche classique		30,00 €
, Ticket journalier pêche no-kill		10,00 €
, Carte annuelle pêche no-kill		100,00 €
, Jeunes de 12 à 16 ans (carte délivrée uniquement en mairie)		Gratuit
INSERTION PUBLICITAIRE (bulletin municipal)		
Pour 2 publications		
, 1/12 page 8 x 4		45,00 €
, 1/6 page 8 x 8		78,50 €
, 1/6 page 18 x 4		78,50 €
, 1/4 page 12 x 8		101,00 €
, 1/3 page 18 x 8		123,00 €
, 1/2 page 18 x 12		167,50 €
, 1 page 24 x 18		290,00 €

25.10.2021-DEL62 FINANCES – DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 (DM2) 2021 BUDGET PRINCIPAL

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,
Vu le budget primitif voté le 30 mars 2021,
Afin de mettre en conformité la comptabilité de la commune, il convient de procéder aux modifications budgétaires suivantes :

Décision Modificative n° 2 Budget Principal 2021 (OCTOBRE 2021)**Dépenses - Section Fonctionnement**

Articles	Libellé	Montant voté en MARS 2021	Décision Modificative OCTOBRE 2021	TOTAL 2021
6226	Honoraires	2 000,00 €	2 500,00 €	4 500,00 €
6218	Charges de personnel extérieur	4 000,00 €	7 132,00 €	11 132,00 €
6413	Charges de personnel non titulaire	30 000,00 €	11 960,00 €	41 960,00 €
739211	Attributions de compensation au profit de la ccbr	45 915,50 €	-395,50 €	45 520,00 €
6542	Créances éteintes	200,00 €	-9,96 €	190,04 €
6817	Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants		9,96 €	9,96 €
22	Dépenses imprévues	17 597,56 €	4 713,50 €	22 311,06 €
			25 910,00 €	

Recettes - Section Fonctionnement

Articles	Libellé	Montant voté en MARS 2021	Décision Modificative OCTOBRE 2021	TOTAL 2021
6419	Remboursements sur salaires	5 000,00 €	19 100,00 €	24 100,00 €
73223	Répartition du FPIC 2021	25 443,00 €	1 388,00 €	26 831,00 €
74832	Répartition du FDPTP 2021	34 000,00 €	5 422,00 €	39 422,00 €
			25 910,00 €	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix POUR, décide :

- **D'APPROUVER** la décision modificative n°2 décrite ci-dessus ;
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

25.10.2021-DEL63 INDEMNITÉ GARDIENNAGE DE L'ÉGLISE (ANNEE 2021)

Madame le maire rappelle, qu'une circulaire NOR/INT/A/87/00006/C du 8 janvier 1987 a précisé que le montant maximum de l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales pouvait faire l'objet d'une revalorisation annuelle au même taux que les indemnités exprimées en valeur absolue allouées aux agents publics et revalorisées suivant la même périodicité.

Pour 2021, le plafond indemnitaire pour le gardiennage des églises communales est de 479,86 euros pour un gardien résidant dans la localité où se trouve l'édifice du culte et de 120,97 euros pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'église à des périodes rapprochées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix POUR, DÉCIDE de fixer à **120,97 euros** le montant de l'indemnité « gardiennage de l'église » qui sera versée pour l'année 2021 à la paroisse Notre Dame des Tertres.

Les crédits nécessaires, qui sont prévus au budget primitif 2021, seront prélevés à l'article 6282 (indemnité pour le gardiennage des églises communales) du budget communal.

Le Maire, Marie-Madeleine GAMBLIN

